

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**6^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
**SUIVI DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE LA
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME**

PAR

**MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC**

Genève, le 27 Septembre 2007

Je vous remercie Monsieur le Président.

Le Royaume du Maroc accorde la plus haute importance à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, à la négociation et à l'adoption desquels il a pleinement participé.

Nous estimons que ces documents constituent une feuille de route appréciable pour les Etats membres et la Communauté Internationale dans leur quête de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. De même, la Conférence de Vienne a accordé un rôle important aux ONG's et aux Institutions nationales dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Nous appuyons toutes contributions constructives de ces acteurs aux travaux de notre Conseil.

Monsieur le Président,

Les documents de Vienne ont mis l'accent sur tous les droits de l'Homme et ont reconnu leur interdépendance, leur portée universelle et leur égalité, soient-ils civils et politiques, ou économiques, sociaux et culturels.

Durant cette session, je voudrais me concentrer sur l'importance primordiale accordée par la Conférence de Vienne à l'éducation en matière des droits de l'homme qui lui consacre tout un chapitre dont je ne citerai que le paragraphe 78 : « la Conférence Mondiale des droits de l'Homme estime que l'éducation, la formation et l'information en matière des droits de l'Homme sont indispensables à l'instauration et à la promotion des relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix».

Dans le cadre des réformes de grande envergure initiées par Sa Majesté le Roi durant ces sept dernières années, mon pays qui a introduit graduellement l'éducation en matière des droits de l'Homme, dans le système éducatif, a adopté le 20 avril 2006 une plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme.

A l'initiative du Conseil Consultatif des droits de l'Homme, en tant qu'Institution Nationale des Droits de l'Homme, la plateforme a été le produit d'une large concertation entre le Gouvernement et la Société civile et des experts indépendants.

La femme marocaine, qui a apporté une précieuse contribution à l'élaboration de cette plateforme, est appelée à jouer un rôle déterminant dans la promotion de l'éducation en matière des droits de l'Homme comme elle le fait, d'ailleurs avec succès, dans les autres secteurs de la vie politique, sociale et culturelle. Dans ce contexte, je ne peux que réitérer notre appui à ce que notre Conseil accorde une importance particulière à l'égalité de condition et aux droits fondamentaux de la femme comme nous nous sommes engagés à la faire à Vienne.

Aujourd'hui et conjointement avec la délégation suisse, nous avons fait circuler un projet de résolution tendant à l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme, dans l'espoir qu'elle contribuera à l'émergence d'une véritable culture des droits de l'Homme, une culture qui se concrétisera sur le plan national et international.